

CONSEIL MUNICIPAL du Lundi 10 février 2020.

Présents : MM. Jean-Marc MOGLIA, Lionel LEGRIX, Miguel MORENNE, Pascal GROULT,
Eric LENFANT,.
Mmes Corinne ROBBE, Nathalie BARBARAY, Sylvie LEBRET, Barbara LEPAGE.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Mme Annick CHEVALIER à Mme ROBBE,
M. Jacques JOLY à M. MORENNE,
M. Jean LE GOFF à M. MOGLIA,
Mme Annabelle LETELLIER à Mme BARBARAY,
M. Jean-Paul MALVOISIN à Mme LEPAGE,
Mme Stéphanie RATIEUVILLE à Mme LEBRET.

Secrétaire de séance : M. LEGRIX

ORDRE DU JOUR :

- 1 : Vote du compte administratif 2019, sous réserve
- 2 : Vote du compte de gestion 2019, sous réserve
- 3 : Affectation des résultats 2019, sous réserve
- 4 : Taux d'imposition 2020, sous réserve
- 5 : Vote du budget primitif 2020, sous réserve
- 6 : Vote des subventions communales et diverses, sous réserve
- 7 : Demande de fonds de concours à l'agglomération Seine-Eure, pour la création d'un parking
- 8 : Autorisations d'engager des dépenses d'investissement, avant le vote du budget primitif 2020
- 9 : Questions diverses

Ouverture :

La séance a été ouverte, le lundi 10 février 2020 à 19h00, sous la Présidence de M. Jean-Marc MOGLIA, Maire.

M. MOGLIA informe le Conseil Municipal que les points 1 à 6 qui étaient sous réserve sont reportés à un prochain Conseil Municipal par manque d'informations de la trésorerie.

7. Demande de fonds de concours à l'agglomération Seine-Eure, pour la création d'un parking.

Monsieur Le Maire explique au Conseil Municipal qu'il a effectué une demande de fonds de concours à l'Agglomération Seine-Eure, pour la création d'un parking, pour le développement de commerce rue des écoles.

Le coût de la création du parking est de 8 326,41 HT. La part du fonds de concours sollicité, représente 50%, du montant hors taxe, soit 4163,20 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de financement pour l'attribution d'un fonds de concours, pour la création d'un parking et l'inscription des sommes au budget primitif de l'année 2020,

8. Autorisations d'engager des dépenses d'investissement, avant le vote du budget primitif 2020

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que seule une délibération permet le mandatement

des factures imputables en section d'investissement avant le vote du Budget Primitif de l'année en cours (hors Restes A Réaliser).

Or, il convient de payer certains travaux, déjà réalisés, et pour lesquels les fournisseurs ont remis leurs factures.

En conséquence, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, le mandatement des Dépenses d'Investissement suivantes, avant le vote du Budget Primitif :

- Pour un montant 2 916,21 € TTC, concernant le remplacement de l'éclairage public par de l'éclairage public à LEDS, par le SIEGE.
- Pour un montant de 2 990,40 € TTC, concernant le remplacement des ordinateurs de la mairie, par JVS.

9. Questions diverses

9.1 PLUIH.

Monsieur le Maire indique que Bernard Leroy a rendez-vous avec le nouveau préfet la semaine prochaine.

9.2 Panneaux voltaïques.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE a étudié la possibilité d'installer des panneaux voltaïques sur le CAC et le centre de loisirs. Cette possibilité est non réalisable sur ces deux bâtiments. Seul l'atelier communal pourrait être envisagé.

9.3 Colis de Noël.

Une armoire destinée à la fibre devrait être installée près du grillage de M. et Mme Eric Lenfant.

Clôture :

La séance est levée le lundi 10 février 2020 à 20h15.